

L'ENTRE-DEUX-MERS

10

et son identité



*Actes du septième Colloque
tenu à Sauveterre-de-Guyenne les 25 et 26 septembre 1999*

Jeux et enjeux territoriaux actuels dans l'est de l'Entre-deux-Mers

JEAN-CLAUDE HINNEWINKEL
Maître de Conférences de Géographie
CERVIN-INTERMET
Université Michel de Montaigne,
Bordeaux III

Dans l'est de l'Entre-deux-Mers comme dans de nombreuses autres contrées françaises, les dynamiques territoriales se sont concrétisées depuis quelques années par l'émergence ou la réaffirmation d'une territorialité aux limites fluctuantes sinon insaisissables. Après avoir cherché quels peuvent être les fondements géo-historiques, nous analyserons les architectures territoriales en cours puis les aspects les plus perceptibles de cette territorialité. Les stratégies des acteurs politiques, économiques et culturels nous permettront dans une dernière partie d'éclairer l'avenir territorial de cet espace géographique.

1 - LA RÉALITÉ GÉO-HISTORIQUE : UN «ENTRE-DEUX»

Comme le nom l'indique clairement, l'Entre-deux-Mers est un «entre-deux». Celui-ci se vérifie aussi bien sur les plans géographique et historique que sur le plan démographique.

L'«entre-deux» géographique, c'est celui que constitue ce paysage de plateaux et de collines couverts principalement aujourd'hui de bois et de vignes par opposition aux larges couloirs que sont les vallées

de la Garonne et de la Dordogne mais aussi par comparaison avec les paysages landais qui couvrent le Sud et l'Ouest de la Gironde. L'opposition est moins nette avec le Libournais au nord ; surtout dans ses confins orientaux, la continuité des paysages au-delà de la limite départementale étant seulement atténuée par une moindre importance de la vigne, encore un peu moins rémunératrice en pays de Duras qu'en Bordelais.

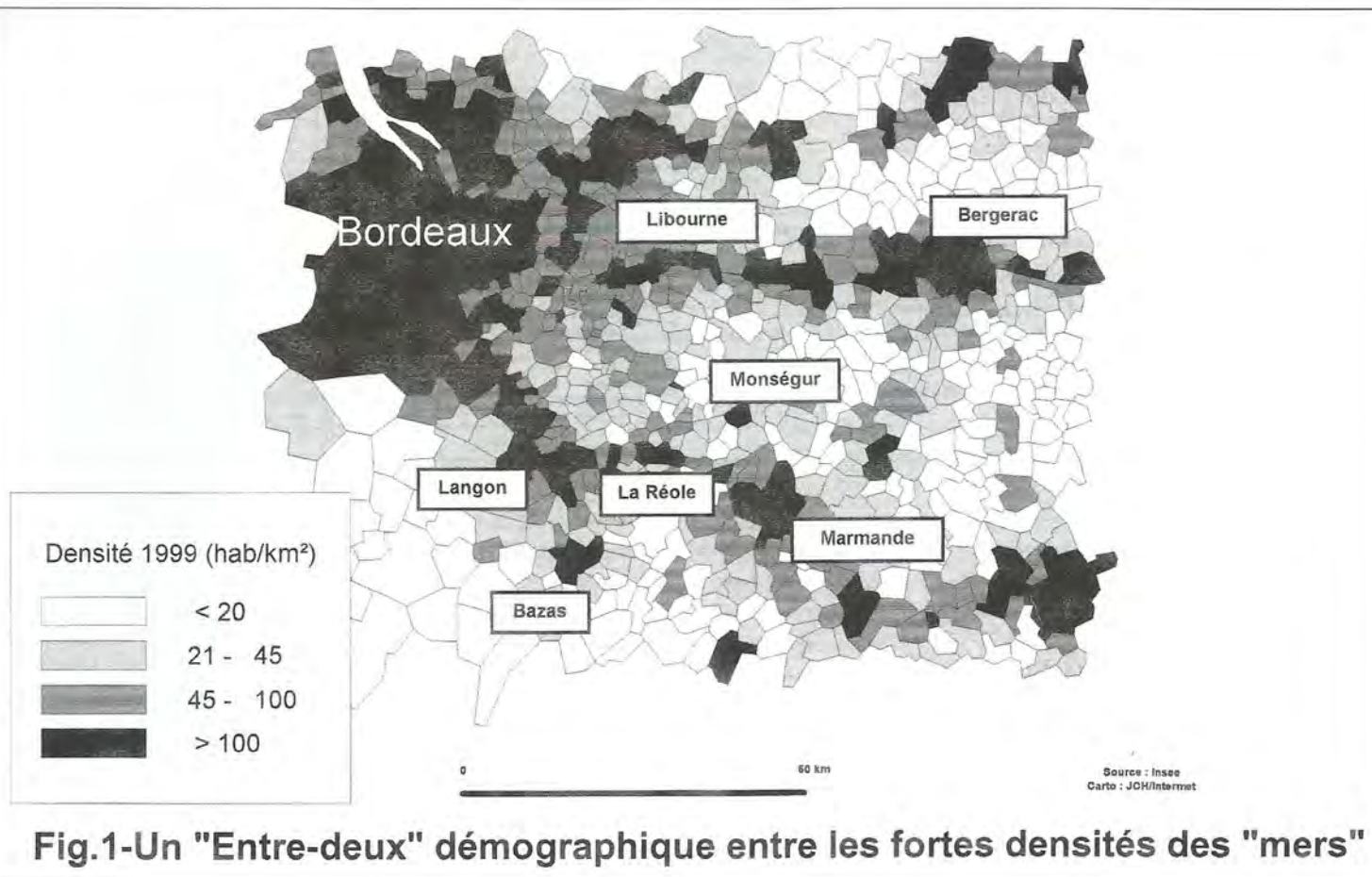
Cet «entre-deux» géographique longitudinal se croise dès l'Antiquité avec un «entre-deux» historique entre Bordelais et Agenais. C'est ce que montre en effet la carte des «anciennes divisions de la Gironde» de C. Jullian avec la *civitas basatuim*, le pays des Vasates, étiré des rives de la Dordogne au nord jusqu'au Bazadais au sud, entre la *civitas biturigum*, le Bordelais à l'ouest et la *civitas nitiobrigum*, l'Agenais à l'Est. L'existence de ce pays intermédiaire est confirmé au Moyen Âge avec, entre le diocèse de Bordeaux et celui d'Agen, un diocèse de Bazas qui épouse à peu près les mêmes limites. La carte des juridictions de l'Entre-deux-Mers bazadais à la fin du XIII^e siècle correspond encore, dans ses grandes lignes, à l'Entre-deux-Mers «oriental» ; c'est en majeure partie cet

espace que l'on retrouve sous l'appellation «Pays de la Nouvelle conquête», entre Bordelais et «Haut-pays» sur la carte de la Sénéchaussée de Bordeaux. Il s'agit alors d'un espace intermédiaire avec un statut des vins tout aussi intermédiaire car bénéficiant de privilèges notamment fiscaux et d'entrée par rapport aux vins du Haut-Pays tout en étant plus lourdement assujettis que ceux du Bordelais⁽¹⁾.

Enfin ce statut d'espace intermédiaire est confirmé, lors de la période révolutionnaire, par un projet de département que les appétits bordelais et agenais ruineront finalement pour établir la limite départementale actuelle, en rejetant Duras en Lot-et-Garonne⁽²⁾.

Logique géographique longitudinale et logique historique transversale se croisent donc pour définir un espace doublement «entre-deux», l'Entre-deux-Mers oriental, appelé aussi «Haut-Entre-deux-Mers», aux caractéristiques socio-démographiques assez bien marquées.

Pour en saisir toute l'originalité, il nous faut replacer ce Haut-Entre-deux-Mers dans l'ensemble de l'Entre-deux-Mers qui fut, au moins à partir du 18^e siècle, un véritable réservoir démographique pour l'agglomération bordelaise. Depuis environ un quart



de siècle, le mouvement s'est globalement inversé : la périurbanisation diffuse sur une distance toujours plus grande des ondes de croissance démographique depuis le cœur de la métropole bordelaise mais aussi depuis les petits centres urbains des vallées et plus rarement autour des petits bourgs des plateaux. Ainsi l'espace Entre-deux-Mers peut aujourd'hui être divisé en 4 ensembles d'inégale extension eu égard à cette redistribution de population. Les cantons de Cenon et de Lormont, sont une banlieue de rive droite de l'agglomération bordelaise ; dans leurs cités en difficulté des Hauts de Garonne, la population diminue lentement entre 1975 et 1990. Les

cantons de la presqu'île d'Ambès, de Floirac et de Créon, constituent une seconde auréole, grande banlieue pavillonnaire passant progressivement aux paysages plus ruraux des espaces périurbains ; la population, rajeunie d'un recensement à l'autre depuis 1968, croît de façon continue depuis cette date, même si, depuis 1990, un tassement paraît se dessiner. Les cantons de Cadillac au sud, Branne au nord et Targon au centre, forment une troisième auréole où la périurbanisation se développe à partir des chefs-lieux de canton ; celle-ci gagne aussi du terrain à proximité des villes fluviales que sont Langon et Libourne, tout en laissant à l'agriculture les

plus larges espaces : les groupes importants de néo-ruraux, travaillant en ville n'effectuent pas encore le vieux fond de population viticole, du moins en dehors des vallées. Ces trois zones composent ce que nous appelons l'Entre-deux-Mers bordelais. Au-delà, vers l'est, les cantons orientaux de l'Entre-deux-Mers restent plus largement ruraux même si de timides phénomènes de «rurbanisation» les affectent localement. Malgré l'arrivée ça et là de nouveaux résidents, la population continue de vieillir et de stagner sinon diminuer d'un recensement à l'autre.

Les cartes les plus récentes de répartition de la population, que ce soit celle des

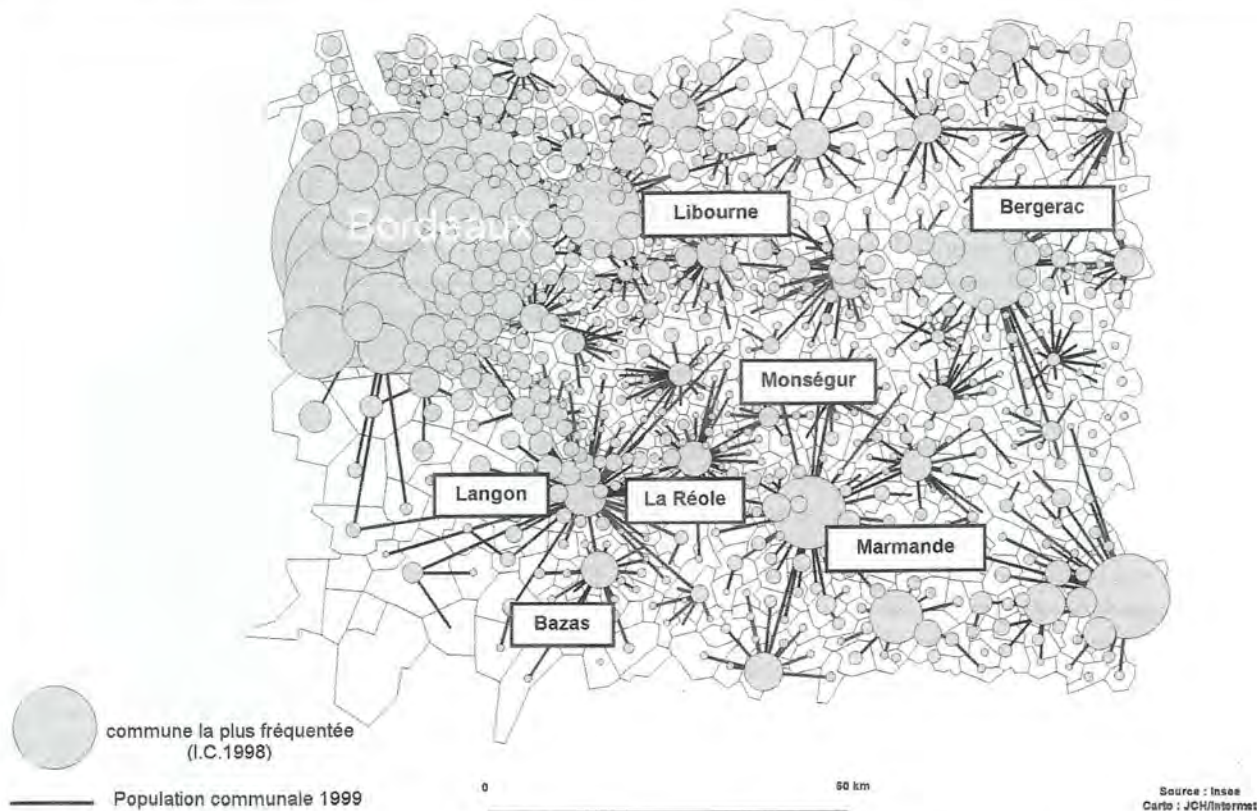


Fig.2-Un "Entre-deux" démographique entre Bergerac, Bordeaux et Marmande

densités en 1999 (fig.1) ou celle des populations communales à la même date (fig.2), toutes confirment la réalité de cet espace intermédiaire entre d'une part les axes densément peuplés que sont les «deux-mers» mais aussi entre l'Entre-deux-Mers bordelais aux densités plus soutenues et les pays du Dropt où elles sont dans l'ensemble plus faibles. Ce constat se retrouve sur la carte des dynamiques démographiques récentes (fig.3) où l'Entre-deux-Mers bordelais connaît un essor démographique assez marqué grâce notamment aux phénomènes de périurbanisation, où les pays du Dropt subissent un déclin assez généralisé, alors que le

Haut-Entre-deux-Mers associe communes en déclin, communes en stagnation et communes en léger développement.

Autre élément d'appréciation, les polarisations en 1998 (fig.2) mettent en exergue le rôle de trois pôles majeurs autonomes que sont Bordeaux, Bergerac et Marmande, entre lesquels des pôles secondaires paraissent servir de relais, les uns reliés à Bordeaux, directement pour Langon et Libourne, ou indirectement pour Castillon, Ste-Foy, Sauveterre, La Réole. Le canton de Monségur est sous l'influence de La Réole. Celui de Pellegrue est, pour partie au moins, tourné vers les pays de la Dordogne.

Enfin, l'évolution de la distance moyenne aux équipements entre 80 et 98 (source : inventaires communaux de l'INSEE) souligne une certaine détérioration de la situation pour tout l'Est de la Gironde à l'exception des chefs-lieux de cantons et de leur voisinage immédiat où s'observe une certaine stagnation. Le même phénomène est noté dans le Sud-Ouest de la Dordogne (Eymet) et dans le Nord-Ouest du Lot-et-Garonne (Duras) quand l'amélioration apparaît générale pour les périphéries de Bordeaux, Bergerac, Marmande.

A l'issue de ce diagnostic géo-historique il nous paraît possible de décomposer l'espace intermédiaire compris entre les trois

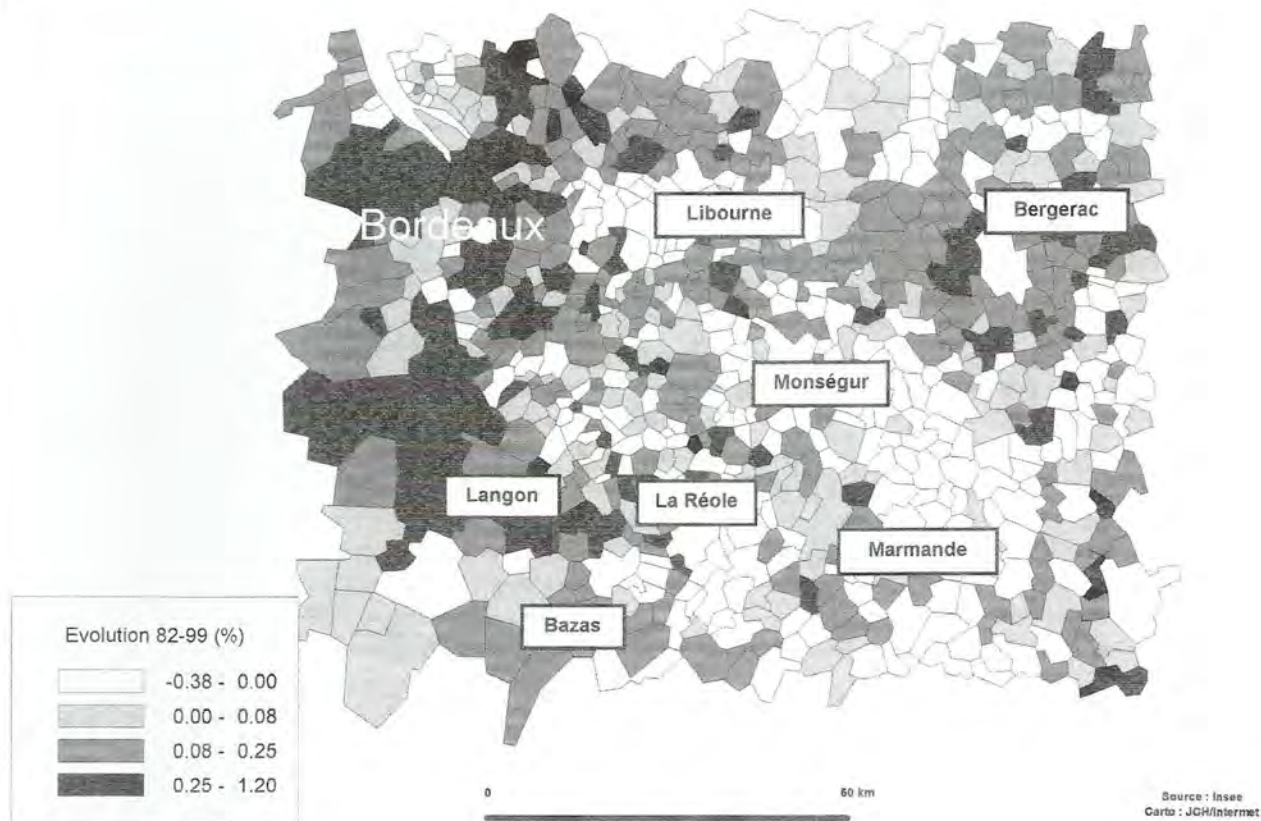


Fig.3-Un "Entre-deux" déprimé entre des axes et des pôles plus dynamiques

pôles que sont Marmande au sud-est, Bergerac au nord-ouest et Bordeaux (fig.4). A l'ouest, la zone de métropolisation bordelaise s'étend jusqu'à Langon et Castillon sur les «mers, Targon dans l'Entre-deux». En position limite, Sauveterre mérite une attention particulière. Au nord-ouest, le Bergeracois inclut ou non le pays foyen qui regarde aussi sur le Libournais, lequel intègre tous les pays tournés vers la Dordogne. Au sud-est, le Marmandais paraît aujourd'hui absorber le pays de Duras. Au cœur de ce dispositif, un «pays intermédiaire», appuyé sur la Réole et incluant Monséguir, paraît assez nettement se dessiner.

Ce contexte est une toile de fond indispensable pour éclairer les dynamiques territoriales en cours.

2 - L'ÉMERGENCE D'UN TERRITOIRE

Dans l'Est de l'Entre-deux-Mers, la communauté de communes du «**Haut Entre deux Mers**» (fig.6), créée le 31 décembre 1996, est le fruit d'une longue histoire de coopération intercommunale. Forte de 30 communes à sa création, elle est en effet l'émanation d'un SIVOM de développement local dit du Haut-Entre-deux-Mers, né en 1993, en grande partie pour répondre aux sollicitations du Conseil Général du département en matière de politique de

Pôle de séjour organisé. Ce SIVOM regroupe alors 62 communes réparties sur 7 cantons avec un noyau dur correspondant aux 51 communes des quatre cantons de La Réole, Monséguir, Pellegrue et Sauveterre. Dans ce SIVOM à la carte, chaque commune adhérente peut choisir la ou les compétences qui lui conviennent : tourisme et économie.

L'émergence du SIVOM du Haut-Entre-deux-Mers est certes, nous l'avons dit, une réponse à une opportunité mais elle est surtout le fruit d'un parcours d'une bonne dizaine d'années sur la route de la collaboration intercantonale. Son origine remonte à la création en 1984 de l'ICAS

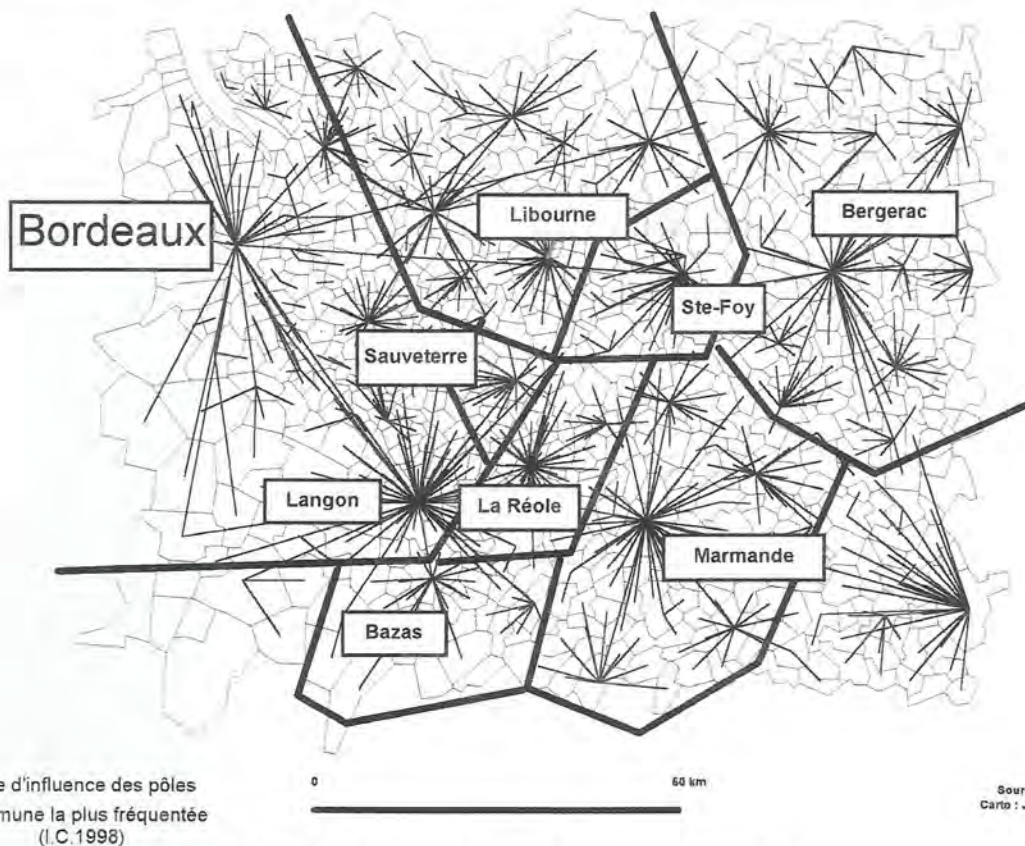


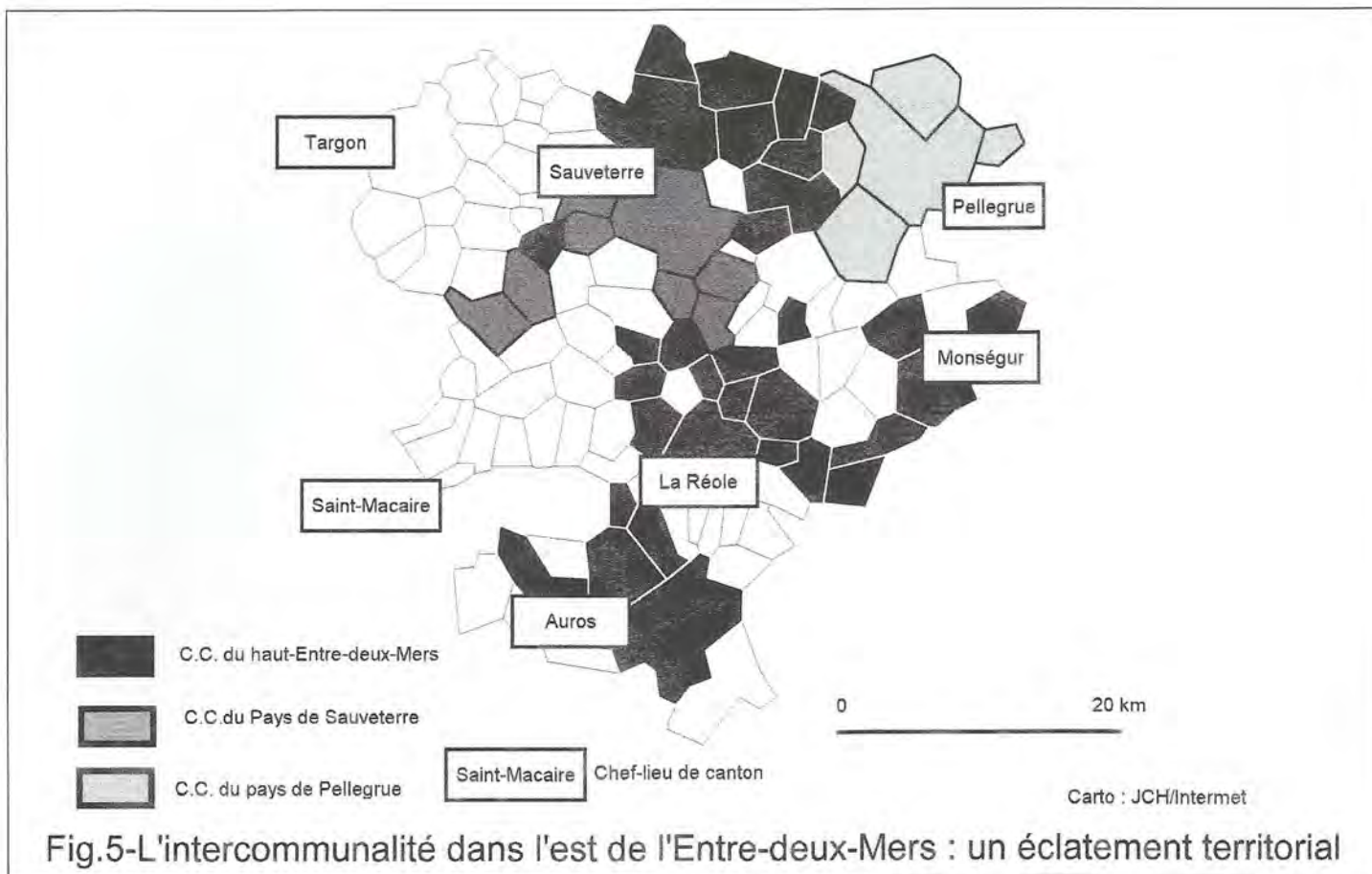
Fig.4-Quel pays pour cet "Entre-deux" ?

(Intercantonale d'action sociale), association loi 1901 regroupant élus et socio-professionnels des 4 cantons évoqués ci-dessus, en vue de l'accueil, de l'orientation et de la formation des demandeurs d'emploi. Si les années 80 voient surtout se mettre en place des actions cantonales dans le cadre des «contrats de pays», la création du SIPHEM (Syndicat Intercantonale de Pays du Haut-Entre-deux-Mers) en 1987 permit la réalisation d'un programme d'amélioration de l'habitat concernant les 4 cantons. Puis, en 1990, les mêmes plus le canton d'Auros, sur la rive gauche de la Garonne, donc hors de l'Entre-deux-Mers, constituent un C.I.L.E. (Comité d'Initiatives

Locales pour l'Emploi) où se retrouvent bien sûr les élus des 5 cantons, les représentants de la sous-préfecture de Langon, des directions départementales concernées, des conseils régionaux et généraux, des chambres consulaires et de l'Icas. Aussi, en 1992, les 5 cantons sont-ils retenus comme site pilote, au plan national, dans la démarche de création du S.P.I.D. (Système partenarial d'Insertion et de Développement).

Ce trop bref historique a pourtant le mérite de mettre en valeur la nécessité de «donner du temps au temps» en matière d'intercommunalité. En effet les deux acteurs «pilotes» de ces rapprochements sont

incontestablement les deux conseillers généraux de Monségur et de la Réole qui, de longue date se sont considérés avant tout comme des agents de développement local et pas seulement comme des assistants sociaux en se contentant de répondre aux sollicitations individuelles des électeurs. Surtout se pose le problème des raisons de cette évolution. Comme toujours en pareil cas, la réponse ne peut qu'être complexe. Cependant, pour reprendre la réponse du sénateur-maire de Monségur, le président de ce SIVOM, il s'agit de la même cause que celle qui, il y a environ 50 ans, fut à l'origine des nombreuses caves coopératives de la région : **la solidarité de la pau-**



vreté. «Même si trois communes pauvres ne font pas ensemble une communauté riche, la mise en commun de leurs préoccupations permet plus souvent de monter des projets qui peuvent alors trouver un écho favorable auprès des échelons supérieurs» (B.Dussaut).

Par ailleurs, Pellegrue, Monségur et La Réole constituent un ensemble relativement homogène, où jusqu'à maintenant personne n'a encore cherché à «bouffer» l'autre. N'est-ce pas dû à la taille modeste de La Réole ? Et puis, selon la formule du conseiller général, maire de Gironde, la commune la plus riche du secteur, grâce à l'implantation d'un des plus grands négo-

ciants viticoles du Bordelais, «Si trois communes se mettent ensemble, l'une finira par bouffer les deux autres mais si un grand nombre de communes s'associent, aucune ne pourra prendre le pas sur les autres» (Jean Pauly). Il s'en suit une certaine transparence des actions et des ambitions de chacun qui paraît être une des clés du relatif bon fonctionnement actuel de l'institution.

Un bon fonctionnement mis à mal toutefois fin 1996 lors des discussions sur la suite à donner à cette coopération intercommunale et intercantonale. Fallait-il reconduire le SIVOM en l'état ou bien renforcer ses liens avec la création d'une

communauté de communes ? Les tenants de communautés à l'échelle du canton firent alors campagne contre ceux d'une communauté plus vaste, de la taille d'un pays tel que l'envisageait la loi Pasqua. Les divergences politiques aidant, la rupture fut consommée avec la création, fin 1996, d'une communauté de communes réduite à 30 adhérents mais regroupant 16 000 habitants dispersés sur cinq cantons (fig.5). Une partie des autres communes constituent aujourd'hui deux communautés de communes «cantonales» réduites autour du maire du chef-lieu : celle de Sauveterre-de-Guyenne (8 communes sur les 13 du canton et 3 260 h, 4 communes adhérant

à la communauté du Haut-Entre-deux-Mers) et celle de Pellegrue (5 communes sur les 11 du canton et 1 988 h, 5 communes adhérent à la communauté du Haut-Entre-deux-Mers.

Cet éclatement pose, bien sûr, le problème de l'efficacité de cette structure très éclatée en matière de construction territoriale et donc de l'avenir territorial de cet espace. Pour répondre à cette question il nous faut dans un premier temps analyser les stratégies des acteurs ou groupes d'acteurs intervenant sur l'espace considéré et tout particulièrement les conséquences de leurs actions sur la perception de celui-ci par les habitants de l'Entre-deux-Mers.

3 - UNE TERRITORIALITÉ (RE) NAISSANTE ?

Les premiers à revendiquer l'Entre-deux-Mers en tant que territoire furent les viticulteurs qui dès 1936 obtinrent l'appellation homonyme sur une partie de l'espace entre Garonne et Dordogne. Aujourd'hui, l'appellation Entre-deux-Mers, c'est un peu moins de 2 400 ha en production sur un potentiel de 30 000, un peu moins de 150 000 hl, un prix de transaction à peine supérieur à celui des Bordeaux blancs, pour quelque 650 déclarants, les récoltes étant destinées pour 60 % à l'exportation. Face au puissant syndicat des Bordeaux (près de 50 000 ha, 2 900 000 hl environ, dont la région Entre-deux-Mers est la première région productrice), le syndicat de l'Entre-deux-Mers fait figure de petit poucet et pour exister n'a d'autre solution que de chercher à s'étendre au détriment de son puissant concurrent. Car c'est bien en terme de concurrence que le problème est aujourd'hui posé. Alors, pour accroître les ressources et ainsi asseoir l'image de l'appellation, il faut augmenter le nombre des adhérents avec deux

options complémentaires. La promotion du produit est la première, avec pour objectif, bien sûr, de mettre en valeur les qualités propres de ce vin blanc sec au sein des vins blancs bordelais mais aussi et peut-être surtout dans un premier temps, de mieux faire connaître la région aussi bien aux Bordelais qu'à l'ensemble des Français. Alors l'actuelle équipe dirigeante conduit depuis une quinzaine d'année une véritable campagne d'implantation territoriale, soutenant les initiatives des acteurs culturels dans leur quête d'une identité de l'Entre-deux-Mers, mais surtout en investissant l'un des hauts-lieux de la région : l'abbaye de La Sauve-Majeure. En 1995, le syndicat transfère son siège de l'immeuble du CIVB, temple bordelais de la viticulture, dans l'ancienne école de La Sauve, au pied des ruines de l'abbaye. Il engage alors la restauration de l'ancienne grange dmière pour en faire une maison du syndicat : l'ancrage symbolique est ainsi réalisé⁽³⁾.

Cette implantation s'accompagne d'une ouverture sur la région, dans le cadre d'une synergie recherchée avec les acteurs touristiques, avec l'installation programmée dans la nouvelle maison du syndicat d'un service d'informations touristiques sur la région aux côtés des services de promotion de vin blanc sec. Car, et ce n'est pas l'un des moindres problèmes de l'appellation, elle ne concerne qu'une seule qualité de vin, les blancs secs, à l'exclusion des vins rouges, alors les viticulteurs du lieu sont aujourd'hui les plus gros fournisseurs de l'appellation générique Bordeaux, tant en rouge qu'en blanc. Aussi les responsables du syndicat envisagent-ils une demande de territorialisation des vins rouges produits dans la zone d'appellation Entre-deux-Mers. En plus d'une plus grande surface financière qui leur permettrait de développer leurs actions de communica-

tion en faveur de leur territoire, ils espèrent attirer un plus grand nombre de viticulteurs vers une étiquette aujourd'hui encore bien délaissée.

Cet effort du syndicat de l'appellation «Entre-deux-Mers» se retrouve chez les acteurs du tourisme avec la création d'un véritable produit touristique, à partir d'un territoire pour lequel on cherche à développer une image identitaire avec une symbolique forte, au moyen le plus souvent de la mise en scène du patrimoine. Cette promotion répond à une demande latente des touristes et repose sur le tourisme vert, le tourisme vitivinicole, le patrimoine bien sûr et la culture. Ce sont les pays orientaux, ceux du SIVOM du Haut-Entre-deux-Mers, qui furent les premiers à réagir, forts de leur longue habitude de coopération avec le PSO du Haut-Entre-deux-Mers. Nous avons vu que cet espace se caractérise aujourd'hui, du fait de son plus grand éloignement, par une influence moindre de Bordeaux, avec des campagnes moins opulentes, menacées souvent de désertification. Comme dans beaucoup de régions de ce type, le tourisme est perçu comme un des outils du développement local, d'où cette réceptivité aux sollicitations du département : *«Il s'agit de créer une image du Haut-Entre-deux-Mers, d'éditer un certain nombre de documents, de faire la promotion de notre secteur, notamment par de nombreux accueils de presse... en s'appuyant sur patrimoine, histoire, viticulture, gastronomie, nature, paysage, en un mot tout ce qui fait l'attrait de l'Entre-deux-Mers»*. Cette image est mise en scène dans le cadre de produits touristiques comme les itinéraires de découverte, des écomusées ou des manifestations culturelles (journées du patrimoine, cinésites...). En juin 1996, la fédération des offices de tourisme et des syndicats d'initiative du Pays du Haut-Entre-deux-

Mers reprit le seul label «Entre-deux-Mers» et appela les autres «pays» de l'espace Entre-deux-Mers à se joindre à elle dans le cadre de l'OTEM (Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers), créé pour gérer les produits ainsi proposés aux touristes. Créon, Targon, et récemment Cadillac ont répondu à l'appel et coordonnent ainsi leur action de promotion (avec l'adoption d'un logo commun) et de commercialisation. Cette mutualisation des efforts se traduit également, nous l'avons vu, par une synergie avec le monde viticole et tout particulièrement avec le syndicat de l'appellation «Entre-deux-Mers».

Ces efforts des acteurs économiques rejoignent les stratégies du mouvement associatif culturel. Dans le programme de présentation du colloque *L'Entre-deux-Mers et son identité* (septembre 1995), l'on peut lire sous la plume du président du CLEM que le site renaissant de La Sauve-Majeure, «pourrait être amené à jouer dans le développement de l'Entre-deux-Mers comme dans l'affirmation de son image (...) un rôle» de premier plan. Et d'ajouter un peu plus loin que «l'identité de l'Entre-deux-Mers se joue autour de la renaissance, maintenant bien engagée de ce pôle symbolique». Cette volonté délibérée de donner un pôle culturel à un territoire qui n'a et n'aura sans doute jamais de centre administratif et économique s'était concrétisé à l'automne 1991 avec la création de l'«Association pour une Maison de l'Entre-deux-Mers», fruit d'un partenariat entre le CLEM, le syndicat viticole de l'Entre-deux-Mers et les offices du tourisme de la région avec le concours des Affaires culturelles régionales. Une étude alors réalisée avec le concours du Conseil Général de la Gironde, fit ressortir l'accueil plutôt favorable des acteurs interrogés : «il faut une structure centrale, un lieu pour rassembler. Il faut s'organiser», même si

au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la Sauve-Majeure, l'attentisme augmente. Et les auteurs de l'étude de conclure «*Phare spirituel dans l'histoire de l'Entre-deux-Mers, symbole de grandeur, de richesse, d'abondance dans la mémoire locale, aujourd'hui ruine prestigieuse dont le magnétisme a pu polariser des volontés de renaissance, de retour à un âge d'or dont les prémisses sont visibles dans les projets qui fleurissent autour d'elle et du pays, l'abbaye de la Sauve-Majeure s'impose comme emblème de l'Entre-deux-Mers. Emblème reconnu et maintenant revendiqué à l'intérieur du pays, l'abbaye est suffisamment prestigieuse en termes d'histoire, de spiritualité, de foi, d'esthétisme, d'architecture pour s'affirmer à l'extérieur et représenter l'univers Entre-deux-Mers dans sa renaissance*». Et c'est cet univers «fait de paysage et pas seulement de vignes, un univers d'eau et de forêts, un univers d'une infini sérénité émaillé des plaisirs de la table, du vin et de divertissement, un univers d'une richesse patrimoniale exceptionnelle en Gironde, un univers de petites cités très affirmées et très différenciées (bastides, cités médiévales, cités fluviales, cités fortifiées...)

Achévé en février 1992, ce projet sans doute trop ambitieux, accueillant trop de monde («le syndicat viticole se sentait dépassé») et trop cher est abandonné dans la forme proposée mais l'idée a fait son chemin. En 1995, le CLEM organise dans l'enceinte de l'abbaye un colloque «L'Entre-deux-Mers et son identité». Au-delà du titre qui désormais gomme la recherche pour l'affirmation, le succès des deux week-ends de travaux montre le chemin parcouru. Créée en 1996, l'association «Les grandes heures de la Sauve-Majeure» organise, dans le cadre de l'été girondin patronné par le Conseil Général, une grande manifestation

les 4-5-6 juillet. Expositions, conférences historiques, concerts, messe et Mystère de St-Gérard sont au menu.

Et c'est en partie pour promouvoir cette idéologie territoriale que sont nés «Les cahiers de l'Entre-deux-Mers» : «*Les cahiers ont pour objectifs de faire connaître l'Entre-deux-Mers aux gens de l'Entre-deux-Mers... sa diversité, sa richesse patrimoniale naturelle avec deux magnifiques rivières, une flore et une faune remarquables, architecturale, une des plus riches de Gironde, et puis des gens et une activité culturelle qui est très importante partout... C'est tout cela les Cahiers de l'Entre-deux-Mers... je pense que ça peut faire prendre conscience aux gens qu'ils vivent dans un endroit riche et privilégié... je suis d'une région où l'on fait attention aux maisons, et en venant ici j'ai été surprise de voir tant de belles maisons totalement en déshérence, les gens n'entretiennent pas. Aujourd'hui ça change un peu. Alors je ne sais pas si les Cahiers y sont pour quelque chose, mais parmi nos lecteurs, il y a beaucoup de gens qui s'intéressent au patrimoine, on a beaucoup d'écoles et de bibliothèques, ça prouve qu'il y a quand même quelque chose à transmettre aux enfants*».

Valorisation des produits viticoles et promotion de produits touristiques homonymes conjugués aux activités des associations culturelles ont incontestablement favorisé l'émergence d'une territorialité «Entre-deux-Mers». Celle-ci est à replacer dans l'antagonisme local/mondial qui caractérise notre société occidentale contemporaine avec comme corollaire une quête de racines, d'identité, un goût prononcé pour le patrimoine, les produits du terroir. Cette construction territoriale bâtie à l'échelle de l'Entre-deux-Mers, s'articule autour de l'axe des abbayes - bastides. L'attachement symbo-

lique à la Sauve-Majeure et au patrimoine, le prix accordé aux traditions et au monde viticoles, aux paysages si variés, tout concourt à renforcer cet axe central avec une imprégnation de son histoire, de ses mentalités, de ses paysages et de sa nature⁽⁴⁾. Ce sont bien les signes d'une re-composition territoriale autour de la dénomination historique de l'Entre-deux-Mers qui se limite, dans sa cristallisation la plus intense, avec une aire bien spécifique qui correspond à l'axe central là où les représentations culturelles, l'idéologie collective que véhicule un groupe très actif d'acteurs socio-culturels sont adoptées par de larges franges de la population⁽⁵⁾.

Ces stratégies «englobantes» des acteurs économiques et culturels qui concourent ainsi à régénérer une «territorialité» Entre-deux-Mers sont toutefois souvent en opposition avec celles trop souvent «microrégionales» des leaders politiques.

4 - QUEL(S) TERRITOIRE(S) PERTINENT(S) POUR DEMAIN ?

L'avenir territorial du Haut-Entre-deux-Mers est étroitement lié à l'action des acteurs politiques et à la plus ou moins grande résistance des structures territoriales existantes. Se pose ainsi la question de l'avenir des communes auxquelles certains réservent la gestion du patrimoine et une fonction de démocratie de proximité. Se pose aussi celui du choix des **communautés de communes cantonales** que beaucoup considèrent comme un échelon efficace en matière de gestion des équipements de proximité : dans les zones rurales sans centre fédérateur omnipotent, le canton apparaît à beaucoup d'acteurs du développement local comme un cadre privilégié. Il est intéressant de noter qu'il y correspond souvent à un bassin de vie tel que les a délimité l'INSEE et à ce titre

au territoire minimal de maintien et de développement des équipements élémentaires, seuls capables d'enrayer le déclin démographique et donc de permettre d'envisager un développement local potentiel. Force est aussi de constater que la stricte gestion des équipements de services indispensables à tout bourg rural, animateur d'un petit bassin de vie contraint les maires des chefs-lieux à rechercher des solidarités intercommunales indispensables pour faire fonctionner une école de musique, une piscine, un office du tourisme... La coopération cantonale est ainsi souvent considérée comme la plus immédiate par la population et la plus urgente par les élus. Cette stratégie est renforcée par la crainte d'être absorbé dans de grosses structures incontrôlables notamment sur le plan financier, crainte que certaine analyse confirme. Ainsi pour la Chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées «l'intercommunalité est un incontestable facteur d'alourdissement de la fiscalité locale» (*Sud-Ouest* du 23/02/99).

Enfin se pose la question du niveau le plus pertinent pour le **développement local**, c'est-à-dire l'espace de projet tel que le conçoivent les promoteurs des «pays». Celui-ci nous paraît devoir répondre à un certain nombre de caractéristiques incontournables parmi lesquelles :

UN ESPACE SUFFISAMMENT VASTE ET PEUPLÉ.

A ce titre, le niveau cantonal ne paraît pas suffisant pour générer une véritable politique de développement local et son corollaire la création d'emploi seul susceptible d'enrayer le déclin. Aussi apparaît-il indispensable de prévoir un échelon d'intercommunalité supérieur, pluri-cantonal indispensable pour être pris en compte par l'état, la région, le département ou l'Europe, indispensable pour conduire

certaines opérations comme l'ORAC (5 cantons = 1000 entreprises...), comme le PSO. Le «pays» doit concerner une population minimale seule susceptible de justifier des investissements et des équipements lourds, d'attirer des investisseurs et employeurs potentiels, toutes conditions indispensables pour générer du développement local.

UN ESPACE NON MARGINALISÉ

Même si les nouveaux moyens de communications assurent le désenclavement potentiel de tout espace, le pays doit être bien relié au monde extérieur, il ne peut être un isolat. Aussi ce pays du Haut-Entre-deux-Mers paraît nécessairement, compte tenu de sa configuration géographique, devoir être un espace appuyé sur l'axe de la Garonne et l'A62.

Compte tenu du fait que le versant nord de la région étudiée, les communes à proximité de la Dordogne, sont historiquement et aujourd'hui politiquement tournées vers un pays du Libournais en gestation avancée, nous entrevoyons deux options possible :

- une option **minimale**, un pays centré sur La Réole, tel que la procédure de pays actuellement en cours le prévoit, soit les membres de la communauté de communes du Haut-Entre-deux-Mers : est-ce suffisant ? Dans ce cas se pose le problème de la participation du Sauveterrois. Sa situation au porte du Bordelais lui permet de choisir l'intégration à celui-ci ou au contraire de venir renforcer la structure territoriale naissante. C'est un choix éminemment politique, lourd de conséquences pour l'avenir, entre une absorption dans la nébuleuse bordelaise et une participation active à la construction d'un pays.

- une option **élargie** s'appuyant sur un axe La Réole-Marmande. Compte tenu de l'intégration de Langon dans la zone mé-

tropolitaine de Bordeaux et des projets en cours de création d'un pays du Sud-Gironde, compte tenu du jeu des acteurs des espaces concernés, il apparaît comme possible une mise en réseau des petits centres urbains autour d'un pôle marmandais assez actif. Entre Bordeaux et Agen se dessine un espace assez homogène où la viticulture (Marmandais, Duraçois et Entre-deux-Mers) et les cultures spécialisées sont un atout non négligeable de maintien du potentiel agricole et donc du monde rural. Mais pour y parvenir il faudrait transcender les limites

départementales et là les défenseurs de l'institution révolutionnaire, tout particulièrement les conseils généraux, ne manqueront pas de s'y opposer.

La résistance plus ou moins forte des structures traditionnelles existantes, la défense plus ou moins vigoureuse des situations acquises des principaux acteurs politiques conditionnent les choix d'évolution des territoires face aux injonctions de la loi d'Aménagement du Territoire et aux contraintes européennes en matière de financement.

NOTES

- 1) Bernard Larrieu, Vins d'Entre-deux-Mers et privilèges des vins de Bordeaux au 18^e siècle, *Actes du Premier Colloque* tenu en pays de Branne, les 19 et 20 septembre 1987, AHB - CLEM, 1988 p 175 - 197.
- 2) Marie-Claude Jean et Bernard Larrieu, Les perceptions territoriales en Entre-deux-Mers, à la révolution, à travers les réponses des municipalités aux projets concernant la Basse-Guyenne lors de la création des départements, *Actes du sixième Colloque tenu à Saint-Macaire les 27 et 28 septembre 1997*, *Mouvement de Sauvegarde* - CLEM, 1998, p.143-162.
- 3) Guy Claisse, *Entre-deux-Mers*, Le Grand Bernard des vins de France, Jacques Legrand S.A., Paris, 1991, 192 p.
- 4) Guy Di Méo et Jean-Claude Hinnewinkel, Représentations patrimoniales et recompositions territoriales vécues dans l'Entre-deux-Mers girondin, *Géographie et Cultures*, n°30, L'Harmattan, Paris, 1999, p.71-94.
- 5) Jean-Claude Hinnewinkel, Entre-deux-Mers, limites impossibles, le point de vue du géographe, *Cahiers Arts et Sciences*, Université Bordeaux 1, n°5, 1999, p.125-134

SUPER U
Les nouveaux commerçants



SAUVETERRE-DE-GUYENNE 05 56 71 59 21